

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 04525 Numéro SIREN : 414 844 209 Nom ou dénomination : LAURANET NETTOYAGE
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2022 sous le numéro de dépôt 12564

12564
- 9 JUIN 2022

Désignation de l'entreprise		LAURANET NETTOYAGE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		7 PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918		93000 BOBIGNY	
SIRET		4 1 4 8 4 4 2 0 9 0 0 0 4 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	7 513 5 763 1 750
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 092 1 038 2 054
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	515 515
TOTAL (II)		BJ	11 120 BK	6 801 4 319	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	23 855 23 855
		Autres créances (3)	BZ	CA	6 019 6 019
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG	306 206 306 206	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	658 658	
	TOTAL (III)	CJ	CK	336 737 336 737	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	347 857 1A	6 801 341 056	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes CP		515 (3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :	
				Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LAURANET NETTOYAGE				Néant ☐ *		
							Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 622 ..)					DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB		
	Écarts de réévaluation (2) *		(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Réserves réglementées (3) *		(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG
							50 000	
	Report à nouveau					DH	205 134	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	42 957	
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées *					DK		
TOTAL (I)					DL	306 476		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU		
	Emprunts et dettes financières divers		(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	4 368	
	Dettes fiscales et sociales					DY	30 212	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
	TOTAL (IV)					EC	34 580	
Écart de conversion passif *					TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	341 056		
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C		
			- Écart de réévaluation libre			1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	34 580	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LAURANET NETTOYAGE				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	{	FD		FE		FF	
	Biens *		FG	162 697	FH		FI	162 697
	Services *	FJ	162 697	FK		FL	162 697	
	Chiffres d'affaires nets *							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	970	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	163 670	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	6 498	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6b/s) *					FW	33 078	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	(258)	
	Salaires et traitements *					FY	59 338	
	Charges sociales (10)					FZ	11 744	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *		GA	519	
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	15	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	110 934
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	52 735
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	51	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	51	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	51	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	52 786	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LAURANET NETTOYAGE				Néant ☐ *	
						Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	225
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	225
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(225)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ		
Impôts sur les bénéfices *					HK	9 604	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	163 720
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	120 763
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)						HN	42 957
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières				HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *				HP	
		- Crédit-bail immobilier				HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)				RC	
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)				RD	
	(9) Dont transfert de charges					A1	970
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)					A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles					A6	
	dont cotisations facultatives Madelin					A7	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :						Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :						Exercice N	
						Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant des rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Faits caractéristiques de l'exercice :

Aucun.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

Aucun.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

LAURANET
SARL AU CAPITAL DE 7.622 Euros
Siège social : 7 Place du 11 novembre 1918 – 93000 BOBIGNY
S.I.R.E.T. N° 414 844 209 000 42 (APE 8122 Z)
RCS BOBIGNY B 414 844 209

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le vingt-sept mai,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée LAURANET se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance effectuée dans les conditions et délais de droit.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur E SOUSA Jacques Antoine agissant en sa qualité de propriétaire de cent-soixante parts (160P) de quinze euros et 25/100 (15,25 E) chacune de la Société, et de gérant,
- Madame E SOUSA Sandra Irène agissant en sa qualité de propriétaire de cent soixante dix parts (170 P) de quinze euros et 25/100 (15,25 E) chacune de la Société.
- Madame TEIXEIRA Laura de Jésus épouse E SOUSA agissant en sa qualité de propriétaire de cent soixante dix parts (170 P) de quinze euros et 25/100 (15,25 E) chacune de la société.

Représentant ensemble l'intégralité des parts composant le capital social, soit Cinq cents parts (500 P) de Quinze euros (15,25Euros) chacune.

Monsieur E SOUSA Antonio Gérant non associé constate que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut donc délibérer.

Le Gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- Rapport de la gérance
- Approbation desdits comptes, rapports et conventions ; affectation des résultats ; quitus à la gérance
- Examen des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Examen de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le gérant dépose ensuite sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition de ses associés les documents suivants :

- un exemplaire des copies des lettres de convocation adressées aux associés,

ESSI

TLDS

ESJA

- le bilan, compte de résultat, annexe et inventaire de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- le registre légal des délibérations d'Assemblée Générale.

Monsieur E SOUSA Antonio déclare que ces mêmes pièces ont été envoyées en temps de droit aux associés non-gérants, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Monsieur E SOUSA Antonio donne alors lecture du rapport de gestion qu'il a établi.

Diverses observations sont échangées et Monsieur E SOUSA Antonio donne toutes les explications demandées.

Le Gérant met ensuite aux voix les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport du Gérant, approuve les comptes et bilan relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils lui sont présentés, et faisant apparaître un résultat net comptable bénéficiaire s'élevant à 42 957 Euros.

L'Assemblée approuve toutes opérations ou accords qui seraient intervenus avec son Gérant ou avec un associé quelconque de la Société, notamment ceux relatifs aux opérations en compte courant.

En conséquence, elle donne quitus au Gérant au titre de ses fonctions durant l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

DEUXIEME RESOLUTION

- L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à 42 957 Euros comme suit :
- De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 60 000 €, en prélevant la somme de 17 043 € sur le report à nouveau créditeur.
- Chaque associé recevra ainsi un dividende de 120 € par part sociale détenue.

Monsieur E SOUSA Jacques Antoine **détient 160 parts sociales et recevra**

160 x 120 € = 19 200 €

Madame E SOUSA Sandra Irène **détient 170 parts sociales et recevra**

170 x 120 € = 20 400. €

ESSI

TLDJ

ESSA

Madame TEIXEIRA Laura de Jésus épouse E SOUSA détient 170 parts sociales et recevra
170 x 120 € = 20 400 €

La société procèdera à la retenue à la source au taux conventionnel de 15% pour Madame E SOUSA Sandra Irène associé personne physique, non-résident fiscalement en France (Portugal). Aucune contribution ni prélèvement social pour cet associé ne sera appliquée.

Par la suite la société déposera la déclaration n°2777 D.

L'assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des 3 exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de cette distribution de dividendes la réserve légale sera dotée pour un montant cumulé de 762 Euros (majorée des centimes additionnels) ; les autres réserves seront dotées pour un montant cumulé de 50 000 Euros (majorées des centimes additionnels) ; le report à nouveau créateur sera doté après prélèvement à hauteur de 17 043 € pour un montant cumulé de 188 091 Euros.

Réserve légale : 762,00 Euros
Autres réserves : 50 000,00 Euros
Report à Nouveau Créateur : 188 091,00 Euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée rappelle que le gérant n'est pas rémunéré pour cette fonction. Aucune rémunération n'est décidée à ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité, étant entendu que la gérance n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés constatent qu'il n'est intervenu aucune convention du ressort de l'article L.223-19 du Code de commerce durant l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

ESSI

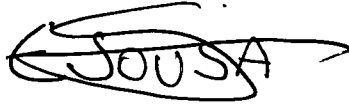
TLDJ

ESJA

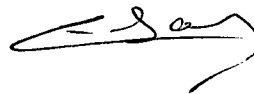
Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, les associés se sont séparés après avoir signé le présent procès-verbal.

LES ASSOCIES

Madame E SOUSA Sandra Irène

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E SOUSA', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

Madame TEIXEIRA Laura de Jésus épouse E SOUSA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E SOUSA', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

Monsieur E SOUSA Jacques Antoine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E SOUSA', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

LAURANET
SARL AU CAPITAL DE 7.622 Euros
Siège social : 7 Place du 11 novembre 1918 – 93000 BOBIGNY
S.I.R.E.T. N° 414 844 209 000 42 (APE 8122 Z)
RCS BOBIGNY B 414 844 209

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
SOUMISE AUX ASSOCIES ET VOTEE PAR CEUX-CI LORS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à 42 957 Euros, auquel il convient d'ajouter un prélèvement sur le report à nouveau créditeur à hauteur de 17 043 € afin de pouvoir procéder à une distribution de dividendes pour 60 000 € auquel il convient d'ajouter le report à nouveau s'élevant à 188 091 €, et les autres réserves s'élevant à 50 000 Euros soit un bénéfice distribuable de 238 091 Euros de la manière suivante :

Au poste autres réserves...	50 000,00 €
Au poste report à nouveau pour le solde en ce compris les centimes additionnels, soit la somme de ...	188 091,00 €
Total égal au montant distribuable : ...	<u>238 091,00 €</u>

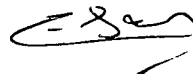
L'Assemblée constate qu'il sera procédé à une distribution de dividende de 120 € par part sociale soit la somme de 60 000 € provenant du résultat de l'exercice clos au 31/12/2021 pour 42 957 € et par prélèvement sur le report à nouveau créditeur au 31/12/2020 pour 17 043 €.

LES ASSOCIES

Mademoiselle E SOUSA Sandra Irène



Madame TEIXEIRA Laura de Jésus épouse E SOUSA



Monsieur E SOUSA Jacques Antoine

